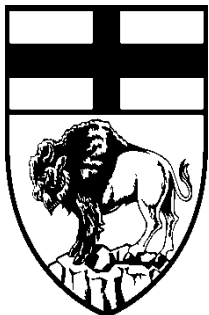


Jeudi 21 avril 2022



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# FEUILLETON

N° 39

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

### AFFAIRES COURANTES

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 35) — *Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs et abrogations et modifications connexes/The Commemoration of Days, Weeks and Months and Related Repeals and Amendments Act*

M<sup>me</sup> FONTAINE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation de sensibilisation obligatoire)/The Provincial Court Amendment Act (Mandatory Awareness Training)*

U. ASAGWARA

(N° 210) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmières (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*

M. SALA

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (référendum applicable à la privatisation des filiales)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Referendum Before Privatization of Subsidiary)*

M<sup>me</sup> FONTAINE

(N° 220) — *Loi sur la protection des communications portant sur des questions d'intérêt public (Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine et la Loi sur la diffamation)/The Protecting Communications on Public Interest Matters Act (Court of Queen's Bench Act and Defamation Act Amended)*

M. KINEW

(N° 221) — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (supervision des apprentis)/The Apprenticeship and Certification Amendment Act (Apprenticeship Supervision)*

M. MARTIN

(N° 224) — *Loi sur l'accès sans entrave aux établissements de santé et d'enseignement/The Unobstructed Access to Health Care and Education Facilities Act*

M. LAMONT

(N° 225) — *Loi sur les accords de confidentialité/The Non-Disclosure Agreements Act*

M. MOSES

(N° 231) — *Loi sur la formation obligatoire des employés provinciaux (racisme systémique et droits de la personne)/The Mandatory Training for Provincial Employees (Systemic Racism and Human Rights) Act*

M. WISHART

(N° 233) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

### **QUESTIONS ORALES**

### **PÉTITIONS**

M. ALTOMARE

U. ASAGWARA

M. BRAR

M<sup>me</sup> FONTAINE

T. LINDSEY

M. MALOWAY

M<sup>me</sup> MARCELINO

M<sup>me</sup> NAYLOR

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

M. WIEBE

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### REPRISE DU DÉBAT (quatrième jour)

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. KINEW

Que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il poursuit le plan et l'approche inefficace de Brian Pallister relativement aux soins de santé, à l'éducation, à la réconciliation et à l'économie;
- b) qu'il impose aux régions rurales de la province le même plan inefficace de compressions budgétaires en santé que Brian Pallister a mis en œuvre à Winnipeg;
- c) qu'il a instauré de facto des compressions budgétaires visant les hôpitaux, les salles d'urgence et les cliniques à Winnipeg, à Brandon, à Swan River, à Dauphin, à Selkirk, à Gimli, à Thompson, à Flin Flon, à The Pas et à Churchill ainsi que dans d'autres collectivités rurales, éloignées et du Nord partout dans la province,
- d) qu'il offre davantage de promesses vides pour remédier à l'arriéré très important des opérations chirurgicales et des diagnostics qui n'a cessé de croître en raison du manque d'action du gouvernement et de son refus de collaborer avec les travailleurs de première ligne et d'investir dans des solutions concrètes;
- e) qu'il refuse de mettre fin à l'envoi de personnes âgées à des centaines de kilomètres de chez elles pour se faire soigner, ce qui est le résultat des compressions réalisées par les progressistes-conservateurs qui ont réduit la capacité du système des soins de santé;
- f) qu'il n'augmente pas le nombre de places dans les foyers de soins personnels alors que le Manitoba compte aujourd'hui moins de places qu'en 2016, année où les progressistes-conservateurs sont arrivés au pouvoir;
- g) qu'il refuse de présenter un plan exhaustif visant la main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé ou visant l'annulation de l'assurance-maladie pour les étudiants internationaux au Manitoba;
- h) qu'il ne présente aucun plan pour l'éducation des adultes ni pour d'autres formes de soutien aux Manitobains;
- i) qu'il rejette les preuves confirmant que les centres de consommation supervisée sont efficaces pour faire face à la crise en matière de dépendances et de santé mentale alors que la province a enregistré l'année dernière le nombre de décès par surdose le plus élevé de son histoire;

- j) qu'il continue à accorder un financement insuffisant au système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et à sabrer ce financement, ce qui a entraîné l'augmentation du nombre d'élèves par classe et la réduction du soutien en classe pour les élèves;
- k) qu'il n'offre pas de plan pour la création des places nécessaires dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, ni de programme d'immobilisation concret, ni de stratégie en matière de main-d'œuvre visant à combler les postes dans ce secteur;
- l) qu'il ne met pas en œuvre un programme universel de petits déjeuners dans les écoles qui permettrait pourtant d'assurer la réussite en classe de chaque enfant;
- m) qu'il refuse d'offrir des produits menstruels dans les écoles et de veiller à ce qu'aucune élève ne souffre de pauvreté menstruelle;
- n) qu'il n'apporte pas de soutien aux familles ordinaires qui font face à l'augmentation du coût des dépenses du quotidien, notamment les factures d'électricité et de gaz naturel;
- o) qu'en cette période d'inflation la plus élevée depuis des décennies il décide de rendre permanente l'augmentation des taxes à la charge des locataires;
- p) qu'il rend le coût de la vie encore plus exorbitant en augmentant de plusieurs millions de dollars les droits de scolarité des collèges et des universités alors même qu'il continue de geler le soutien financier aux établissements postsecondaires de la province;
- q) qu'il refuse d'aider les municipalités à fournir leurs services essentiels et, pour la sixième année consécutive, qu'il n'augmente pas le financement qu'il leur verse;
- r) qu'il a sous-utilisé le budget des infrastructures de l'année dernière et ainsi épargné près de 60 millions de dollars, qu'il a gelé le budget affecté à l'entretien et à la réparation des routes, notamment des routes provinciales secondaires, et ce, au moins pour les trois années à venir, alors qu'il refuse d'investir dans des projets importants tels que le projet de réparation de la route 6 ou le projet d'aménagement de la route Chief Peguis Trail;
- s) qu'il continue d'envoyer des centaines de milliers de dollars en fonds publics à une entreprise du Texas pour qu'elle gère l'accès à nos parcs provinciaux, alors qu'il néglige de corriger les faiblesses techniques du système de réservation;
- t) qu'il ignore la crise climatique alors qu'il pourrait proposer un plan d'action réel et fixer des objectifs en vue d'y faire face, qu'il ne finance pas suffisamment les programmes soutenant l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes et qu'il n'adopte aucune mesure favorisant la transition écologique, notamment l'actualisation des codes du bâtiment;
- u) qu'il n'assume pas son rôle de leader et ne propose aucune stratégie visant à assurer la croissance économique du Manitoba pour les 10 prochaines années;
- v) qu'il refuse de proposer de véritables solutions en matière de création d'emplois de qualité dans les collectivités rurales et du nord du Manitoba ou encore d'investir dans le secteur minier;
- w) qu'il met en péril l'accès aux services à large bande en région rurale en poursuivant la privatisation et en ne faisant pas les investissements qui permettraient aux collectivités rurales et du Nord d'avoir accès à un service Internet haute vitesse;

- x) qu'il ignore les besoins des petites entreprises qu'il a laissées pour compte alors qu'il récompense ses amis et d'autres initiés bien placés;
- y) qu'il ne prend pas de mesures concrètes en matière de réconciliation avec les peuples autochtones;
- z) qu'il refuse de s'engager dans des négociations de bonne foi avec des détenteurs de droits comme la Fédération des Métis du Manitoba;
- aa) qu'il n'a pas proposé de plan visant à construire ou à réparer des logements sociaux au Manitoba et des logements pour les aînés ni présenté de plan détaillé en vue de contrer l'itinérance;
- bb) qu'il refuse d'accorder un soutien réel aux services d'établissement destinés aux personnes qui fuient la guerre en Ukraine alors qu'il sabre le financement destiné à des programmes comme « Passerelles de l'immigration »;
- cc) qu'il sabre le financement accordé au Bureau des pratiques d'inscription équitables après avoir omis d'appuyer les infirmiers et les infirmières formés à l'étranger ainsi que d'autres professionnels dans leur démarche visant à faire reconnaître leurs titres de compétence au Manitoba;
- dd) qu'il ne répond pas aux préoccupations des producteurs, notamment celles concernant l'augmentation des coûts de location, l'inefficacité du programme de location de terres domaniales et la fermeture de bureaux agricoles dans l'ensemble de la province;
- ee) qu'il nie la nécessité de fournir des salaires convenables aux travailleurs, qu'il ne répond pas adéquatement aux besoins des travailleurs des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et des foyers de soins personnels et d'autres travailleurs de la santé et qu'il refuse de trouver des solutions aux difficultés qu'éprouvent les femmes, les personnes autochtones, noires et de couleur ainsi que d'autres groupes marginalisés en ce qui concerne leur pleine participation à la relance après la pandémie;
- ff) qu'il ne tire pas de leçons de la pandémie puisqu'il a sabré encore plus le financement des soins de santé et qu'il a refusé de communiquer des données à jour concernant la propagation de la COVID-19 ainsi que de demander une enquête indépendante au sujet de sa réponse à la pandémie,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. LAMONT

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa ff), de ce qui suit :

- gg) qu'il ne prévoit pas de nouveaux investissements visant à améliorer la vie des Manitobains et à bonifier leurs capacités et qu'il opte plutôt pour l'accroissement des iniquités existantes et le maintien du statu quo au détriment de la croissance et de l'innovation;
- hh) qu'il n'augmente pas le financement consacré à l'Organisation des mesures d'urgence malgré deux années de crises historiques marquées notamment par des pandémies, des incendies et des inondations;

- ii) qu'il ne prévoit aucun plan digne de ce nom à l'intention des personnes qui cherchent à fuir les guerres en Ukraine et en Afghanistan, alors qu'il aurait pu œuvrer en partenariat avec des organismes locaux afin d'assurer que ceux qui viennent s'établir au Manitoba bénéficient d'une transition adéquate et sans heurt;
- jj) qu'il ne s'engage pas à financer équitablement la santé et l'éducation de tous les Manitobains et qu'il choisit plutôt de continuer à concentrer les services à Winnipeg;
- kk) qu'il n'offre pas d'aide adéquate aux petites entreprises familiales ou autres qui peinent à survivre au Manitoba puisqu'elles se battent contre la pandémie depuis deux ans;
- ll) qu'il ne crée pas de mode de distribution indépendant et non partisan permettant de donner accès à 50 millions de dollars en capital-risque, ce qui est essentiel pour obtenir la confiance des entreprises;
- mm) qu'il omet de prendre des mesures budgétaires sensées, décidant plutôt d'émettre des chèques qui n'offrent aucun avantage économique durable et qui devront être remboursés par les générations futures, tout en rejetant tout investissement important qui permettrait croissance et stabilité;
- nn) qu'il n'effectue pas les nouveaux investissements qui s'imposent tant pour l'éducation que pour la réduction des barrières et des obstacles empêchant les Manitobains de se réaliser pleinement;
- oo) qu'il ne fait pas d'investissements préventifs permettant d'éviter les problèmes de santé, notamment en lien avec le diabète, alors que les fournitures et les médicaments peuvent prévenir des décès et des handicaps;
- pp) qu'il n'élabore aucun plan de redressement à l'intention des milliers de Manitobains qui attendent depuis des semaines, des mois, voire des années sur une liste d'attente qu'on réponde à leurs besoins médicaux;
- qq) qu'il n'aborde pas les conséquences importantes que la COVID-19 a eues sur la santé mentale des Manitobains et sur le développement des enfants, alors qu'il aurait pu dresser un plan axé sur le bien-être mental et la santé du cerveau afin de veiller à ce que les Manitobains vivent pleinement et en bonne santé;
- rr) qu'il ne veille pas à ce que les enfants qui fréquentent les écoles de la province reçoivent au moins un repas ou une collation par jour;
- ss) qu'il ne reconnaît pas que les réformes en santé tentées jusqu'à maintenant ont été un désastre et qu'il opte plutôt pour la construction d'hôpitaux un peu partout au Manitoba sans recruter ni embaucher suffisamment de médecins, d'infirmiers et d'autres professionnels de la santé pour les établissements existants;
- tt) qu'il n'offre pas d'approche efficace et intégrée permettant aux personnes aux prises avec des dépendances d'obtenir l'aide dont elles ont besoin à toute heure du jour ou de la nuit plutôt que de devoir passer par les cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances, dont les heures sont limitées et dont l'utilité est par conséquent tout aussi limitée;
- uu) qu'il ne réduit pas les écarts salariaux, ce qui aurait permis de voir à ce que les travailleurs paramédicaux qui vivent et travaillent en région rurale reçoivent un incitatif financier;

vv) qu'il ne prévoit aucun plan permettant de s'attaquer aux problèmes économiques tout en assurant la viabilité du Manitoba grâce à une réduction drastique des émissions nettes de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde de diazote;

ww) qu'il ne permet pas aux Manitobains de prendre des mesures visant à réduire leur empreinte carbone alors qu'il aurait pu suivre l'exemple du gouvernement fédéral et offrir des rabais en vue de l'achat d'un véhicule électrique, de la modernisation des bâtiments existants et de l'adaptation des méthodes d'agriculture.

(ouvert)

---

## COMITÉ PLÉNIER

## COMITÉ DES SUBSIDES

(99 heures 40 minutes)

---

## ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 9) — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*  
(amendement [1] — M. MALOWAY)

---

## DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (amélioration du fonctionnement de l'unité d'enquête indépendante)/The Police Services Amendment Act (Enhancing Independent Investigation Unit Operations)*

(M. ISLEIFSON — 27 minutes)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour d'appel et la Loi sur la Cour provinciale/The Court of Appeal Amendment and Provincial Court Amendment Act*

(M<sup>me</sup> FONTAINE — 28 minutes)

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*

(M. MOSES — 28 minutes)

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act*

(M. WIEBE — 7 minutes)

M. le *ministre* WHARTON

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (restrictions applicables aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Pesticide Restrictions)*

(M. ALTOMARE — 15 minutes)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 26) — *Loi sur les hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses lois)/The Officers of the Assembly Act (Various Acts Amended)*

(M. BUSHIE — 5 minutes)

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act*

(M. LAMONT — 25 minutes)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* HELWER

(N° 2) — *Loi abrogeant la Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Repeal Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 17) — *Loi édictant la Loi sur le droit de la famille et la Loi sur l'exécution des obligations alimentaires et modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Law Act, The Family Support Enforcement Act and The Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*

(Recommandé par l'administrateur)



M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act*

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 23) — *Loi de 2022 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2022*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* HELWER

(N° 24) — *Loi sur la Commission de l'évaluation des biens réels et modifications connexes/The Real Property Valuation Board and Related Amendments Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* HELWER

(N° 28) — *Loi sur le paiement sans délai des travaux de construction/The Prompt Payment for Construction Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* REYES

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur la Fédération des collèges mennonites/The Mennonite College Federation Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police et la Loi sur les enquêtes relatives à l'application de la loi/The Police Services Amendment and Law Enforcement Review Amendment Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE

(N° 33) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale et la Loi sur la Commission municipale/The Municipal Assessment Amendment and Municipal Board Amendment Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M<sup>me</sup> la ministre CLARKE

(N<sup>o</sup> 34) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 16 mai 2022, à 18 h 30, à l'Assemblée, dans le Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Management of MRI Services » et daté d'avril 2017;
- rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019 :
  - « Gestion des services d'IRM »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 :
  - « Gestion des services d'IRM »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations d'audit précédemment émises » et daté de mars 2021 :
  - « Gestion des services d'IRM ».

\* \* \*

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mardi 31 mai 2022, à 18 h 30, à l'Assemblée, dans le Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba datés du 31 mars 2020;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Audits des comptes publics et d'autres états financiers effectués par le Bureau » et daté de décembre 2020;
  - rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba datés du 31 mars 2021;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Audits des comptes publics et d'autres états financiers » et daté de décembre 2021.
-